



## Commune de Saint-Etienne-sur-Chalaronne

### PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 13 SEPTEMBRE 2022

#### Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 14

Absent : 5

Pouvoirs : 5

Votants : 19

L'an deux mille vingt-deux, le 13 septembre à 20 heures 30, le conseil municipal légalement convoqué le 07 Septembre 2022, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Gaëtan Fauvain, Maire.

Etaient présents : Gaëtan Fauvain, Christelle Paget, Anthony Laidet, Dany Alves, Nathalie Beaudet, Natacha Akyurek, Fabien Cogno, Julien Frety, Pierre-Arnaud Noiret, Lauriane Sorgue, Benoît Juliat, Serge Varvier, Gérard Dumire, Sandra David-Boudet.

Etaient absents : Céline Rivet, Sylvain Damezin, Anaïs Batteur, Caroline Fructuoso, Rosie Gimaret,

Pouvoirs : de Sylvain Damezin à Nathalie Beaudet, de Caroline Fructuoso à Anthony Laidet, de Anaïs Batteur à Christelle Paget, de Céline Rivet à Dany Alves, de Rosie Gimaret à Serge Varvier

Secrétaire de séance : Lauriane Sorgue

Mr le Maire, Gaëtan Fauvain, présente la nouvelle conseillère Mme Sandra David-Boudet, qui fait son arrivée suite à la démission de Mme Cindy Guillermet.

#### ● APPROBATION DE LA SEANCE PRECEDENTE DU 14 JUIN 2022

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité

#### ● APPROBATION DE LA SEANCE PRECEDENTE DU 19 JUILLET 2022

Le procès-verbal du 19 juillet 2022 est approuvé à l'unanimité

#### ● ORDRE DU JOUR DU 13 SEPTEMBRE 2022

- 1-Annulation de la délibération n°35-2022 – Chaufferie de la Salle des Fêtes
- 2-Convention de mise à disposition d'oxygène médicinal pour le CPINI
- 3-Désherbage des livres de la bibliothèque
- 4-Lutte contre les dépôts sauvages- application d'une redevance
- 5-Composition du CCAS – annule et remplace la délibération n° 21-2022
- 6-Tour de table des adjoints
- 7-Informations de Monsieur le maire

#### ● DELIBERATIONS ADOPTES

##### **54 - 2022 Objet : Annulation de la délibération N° 35-2022 - chaufferie de la salle des fêtes**

Monsieur le maire, rappelle la décision budgétaire, concernant la modification de la chaufferie de la salle des fêtes.

Cette opération est inscrite au budget 2022 à l'opération 309, au compte 2181 pour un montant prévisionnel de 56 500.00 €

Il avait reçu une première proposition de la SARL AIN BRESSE CHAUFFAGE, 1 359 route du Village – 01290 Saint André d'Huiriat, dont le devis estimatif s'élevait à 46 979.00 € HT soit 56 374.80 € TTC.

Il précisait que cet investissement était susceptible de bénéficier de subventions.

Suite à de nouveaux éléments et après échange avec l'assemblée, il propose d'annuler la délibération N° 35-2022 du 17 mai 2022.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés accepte cette décision.

\*\*\*\*\*

##### **55 - 2022 Objet : Convention de mise à disposition d'oxygène médicinal**

Monsieur le maire, expose aux membres du conseil municipal que le conseil d'administration du SDIS de l'Ain a décidé, lors de sa séance du 9 octobre 2009, de mettre à disposition des CPINI, à titre gracieux, l'oxygène médicinal nécessaire à la bonne réalisation des missions de premiers secours à personnes qui leur sont confiées par le règlement opérationnel en vigueur et la convention de coopération opérationnelle, sur déclenchement du CTA-CODIS du SDIS.